

6. La cour supérieure n'a pas juridiction dans la longue vacance pour rejeter une opposition sur motion. — *C. S. 1898. Davidson, J. Bernard v. MacDonald, 4 R. L. n. s. 449; 1 R. P. 312.*

7. La cour supérieure n'a pas de juridiction en vacance pour permettre l'amendement d'un bref et d'une déclaration dans une cause ordinaire. — *C. S. 1898. Laranger, J. Lamb v. La Cie du Chemin de fer de l'Assomption, 4 R. L. n. s. 406; 1 R. P. 320.*

8. Le demandeur qui a omis d'insérer les mots "Procédure Sommaire" en tête de son bref peut amender avant contestation durant la vacance. — *C. S. 1898. Mathieu, J. Smith v. Neron, 2 R. P. 236; 4 R. L. n. s. 480.*

9. Jugé avant amendement 62 Vict. Qué. ch. 52. — Le juge en chambre ne peut, pendant la grande vacance, accorder une requête pour folle-enchère. — *C. B. R. 1898. Parent v. Beauca, R. J. 8; B. R. 377; 1 R. P. 560.*

10. Défaut ne peut pas être enregistré durant la longue vacance, contre une partie assignée à venir répondre devant la cour à des interrogatoires sur faits et articles, excepté dans les causes entre baux et locataires. — *C. C. 1898. Champagne, J. La Cie d'Imprimerie du Nord v. Lepolou, 1 R. P. 359.*

11. The Court has no jurisdiction during the holidays to hear the motion of a garnishee, asking for *main levée* of a seizure after judgment. — *C. S. 1898. Davidson, J. Phillips v. Grace & Luss, 1 R. P. 332.*

12. A motion for security for costs made during the holidays and presentable on the first court day in September will not be rejected on motion made during the holidays on the ground that the appearance was not accompanied with the affidavit mentioned in art. 15 C. P. — *C. C. 1898. Champagne, J. The Victor Safe and Lock Co. v. Sullivan, 1 R. P. 333.*

13. In order to delay the proceedings in an action taken under summary procedure in vacation, the defendant must file an affidavit sworn to before a person competent to receive it, and an affidavit sworn

to before a "Commissioner of the High Court of Justice of Ontario and Notary Public" will not have the effect of extending the delay for filing a declinatory exception. — *C. S. 1899. Curran, J. Dillon v. Knowlton, 2 R. P. 335; 7 R. de J. 556; 5 R. L. n. s. 501.*

14. Une action par un ingénieur civil pour valeur de services rendus, détaillés à un compte, tels services consistant en la préparation d'un plan, n'est pas une matière sommaire aux termes de l'article 1150 C. P., et, partant, lorsque le bref est rapporté pendant la vacance, le défendeur n'est pas tenu d'accompagner sa comparution d'un affidavit attestant que cette comparution est produite de bonne foi et uniquement dans le but de retarder les procédures. — *C. R. 1900. Kennedy v. The Canadian Construction Co., R. J. 18; C. S. 507.*

15. Durant la longue vacance le tribunal ou le juge n'a pas juridiction pour adjuger sur une demande de pension provisoire. — *C. S. 1900. Taschereau, J. Rivet v. Gagnon, 3 R. P. 214.*

16. The Court has no jurisdiction to entertain a motion for security for costs and power of attorney between the 30th June and the first of September. — *C. S. 1901. Doherty, J. Mitchell v. Meldan, 5 R. P. 86.*

17. The Court has no jurisdiction during vacation to hear a petition to annul a by-law of the city of Montreal. — *C. S. 1901. Curran, J. Franklyn v. City of Montreal, 5 R. P. 76.*

18. Le juge n'a pas juridiction en vacance pour accorder une pension alimentaire provisoire, dans une action en séparation de corps. — *C. S. 1902. Taschereau, J. Currie v. Currie, 5 R. P. 56.*

19. The vacations established by art. 15 of the C. P. C. do not apply to the Court of King's Bench. — *C. B. R. 1902. Wurtch, J. City of Montreal v. Montreal Street Railway Co., R. J. 11 B. R. 325.*

20. Le délai de trente jours donné à l'article 1211 C. P. C. pour former la demande de permission d'appeler d'un jugement interlocutoire, court pendant la vacance de